

Ocapiat : POEC (Préparation opérationnelle à l'emploi collective) 2020



Financeurs et co-financeurs : Ocapiat Opérateur de Compétences (OPCO) pour la Coopération agricole, l'Agriculture, la Pêche, l'Industrie Agroalimentaire et les Territoires, Pôle emploi

Objectifs : Bénéficiaire d'une formation nécessaire à l'acquisition des compétences requises pour occuper l'emploi-métier défini par le programme.

Le contrat de travail conclu à l'issue de la POE collective peut être un contrat à durée indéterminée, un contrat de professionnalisation d'une durée minimale de douze mois, un contrat d'apprentissage ou un contrat à durée déterminée d'une durée minimale de douze mois, sans qu'il y ait pour autant obligation de dépôt d'offre d'emploi.

Objectifs généraux : Certification
Professionnalisation

Description : La formation est financée par Ocapiat, opérateur de compétences pour la Coopération agricole, l'Agriculture, la Pêche, l'Industrie Agroalimentaire et les Territoires.

Durée totale de la formation : 400 heures au maximum.
Le correspondant de l'action POEC au sein de l'organisme de formation a pour rôle d'organiser les modalités de sélection et d'entrée en formation des stagiaires et d'assurer le suivi individuel des bénéficiaires au cours du parcours formatif.
Pôle Emploi valide l'éligibilité des candidats.

Périmètre de recrutement : Région

Rémunération possible : Oui. Pôle Emploi finance la rémunération des bénéficiaires, et le cas échéant les frais annexes repas / transport / hébergement.

Prescripteurs : Mission Locale
Pôle Emploi

Public visé : Demandeur d'emploi

Commentaire public visé : Inscrit comme demandeur d'emploi préalablement à l'entrée en formation.

Dates : Début : 01/01/2020 - Fin : 31/12/2020
Ces dates sont données à titre indicatif